

**PROCES-VERBAL N°1  
DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE  
DIMANCHE 25 FEVRIER 2007**

**Présents :**

Dr Maryse DUPRE - Dr Annie PEYTAVIN  
Dr Eric VERDONCK - Dr Richard GOUX

**Assistent également :**

Dr Marc GIAOUI médecin coordinateur du suivi médical des sportifs de haut niveau

**Excusés :**

Dr Jacques BLANC médecin équipe masculine A  
Dr Francis GENSON

**Début de séance à 10h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et au Dr Marc Giaoui, médecin coordinateur du suivi médical des sportifs de haut niveau dans les pôles et dans les équipes nationales.

**1. SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU PAR LE DR M. GIAOUI**

- ✚ Un dossier spécifique Volley Ball adapté au logiciel Enora a été finalisé.

La version informatique est mise à la disposition de tous les centres équipés et une version papier est disponible pour ceux qui ne sont pas équipés. M. Giaoui a contacté tous les responsables de pôles pour les informer et leurs transmettre les documents. Un bilan pôle par pôle est établi. Malgré tous les efforts quelques centres n'ont encore rien envoyé (difficultés de secrétariat le plus souvent).

Pour les équipes de France, le suivi ne semble pas suffisamment formalisé et il faut que les médecins (et le staff) soient plus rigoureux sur le recueil des données obligatoires. Ceci doit se faire en concertation avec les médecins des clubs professionnels dans lesquels évoluent les internationaux pour éviter de répéter des examens et pour assurer une continuité. Pour l'équipe masculine A, une collaboration est envisagée avec le Pr Guezennec (à Marcoussis) pour un suivi adapté au Volley-Ball et des conseils personnalisés (une première rencontre avec tout le staff technique a déjà eu lieu).

.../...

Date de rédaction : 26/02/2007  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 27-28/04/2007  
Date de diffusion : 15/03/2007  
Auteur : Richard GOUX

A faire :

- ☞ Formaliser le retour des données recueillies par les pôles,
- ☞ Mise en place du protocole au niveau de toutes les équipes de France.

Une collaboration avec l'IRMES (Institut de Recherche Médicale et d'Epidémiologie du Sport) et le Dr Toussaint est envisagée pour l'analyse des données.

## **2. EXAMENS DES VŒUX SOUMIS A LA COMMISSION PAR LES CLUBS**

Les avis ont été transmis au secrétaire général.

## **3. PROJET DE COLLOQUE MEDICAL A L'OCCASION DES WORLD SERIES DE BEACH VOLLEY DE PARIS EN JUIN :**

La commission donne son accord sur ce projet initié par le Dr Thoreux, le Dr Toussaint et M.C.O. Cette réunion ouverte à tous les professionnels de santé se déroulerait le vendredi dans un lieu proche de la compétition (Ecole militaire ou Invalides. Une réunion de préparation est prévue le 13 mars avec les Dr Thoreux, Toussaint, Giaoui, Peytavin et Goux.

## **4. MODIFICATION DES CERTIFICATS MEDICAUX UTILISES POUR LE VOLLEY BALL (DR E. VERDONCK)**

Compte tenu de remarques formulées sur les documents actuels et de la nécessité de les faire évoluer, la commission propose de nouveaux documents simplifiés :

- ☞ Remplacement des fiches I et II par une fiche A (recto le certificat et verso les recommandations de la commission pour l'établir),
- ☞ Remplacement des fiches III et IV par une fiche B (qui nécessite sa validation par la commission médicale),
- ☞ Création d'une fiche vétérane (plus de 40 ans).

La finalisation des documents doit se faire le plus rapidement possible pour qu'ils soient mis à disposition pour la saison prochaine. Ces documents ne comportant aucun renseignement médical sur le licencié, leur édition ainsi que leur circulation seront simplifiées (sans crainte pour le secret médical). Les documents joints à ce compte rendu ne sont que des documents de travail qui peuvent être modifiés.

## **5. DIVERS**

- ✚ Arbitre malade : question posée par la CAA concernant l'autorisation de reprise de l'arbitrage après un arrêt pour maladie. La commission médicale ne sait pas comment est prise la décision pour faire stopper l'arbitrage à un arbitre ayant son certificat médical. Si c'est un arrêt de travail ; elle propose que le certificat de reprise du travail soit le document nécessaire. Sinon elle ne voit pas pourquoi le certificat médical initial d'aptitude ne serait plus valable.
- ✚ Hammer syndrome : devant la répétition de ces syndrome chez des joueurs de haut niveau un groupe de travail (Dr Marc Giaoui et Dr Eric Verdonck) va se pencher sur la question et mettre au point un questionnaire destiné à toutes les structure de haut niveau (pôles, équipes professionnelles, équipes de France).

.../...

Date de rédaction : 26/02/2007  
 Date d'approbation : Adopté par le CDF des 27-28/04/2007  
 Date de diffusion : 15/03/2007  
 Auteur : Richard GOUX

- ✚ Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques : la mise en place de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage doit se traduire rapidement par la finalisation de la procédure de validation des A.U.T. par celle-ci. Les athlètes et leur médecins traitants seront ainsi autorisés au préalable par l'agence à utiliser des produits figurants sur la liste des produits interdits (sous réserve de validation de leur dossier par les médecins de l'agence).
- ✚ Triple surclassement exceptionnel : la procédure donne satisfaction à la commission qui ne souhaite pas la modifier.
- ✚ Il est rappelé que chaque athlète condamné par la Commission Disciplinaire de Lutte Antidopage de 1ère instance doit fournir un certificat nominatif de reprise fourni par une Antenne Médicale De Lutte contre le Dopage agréée lorsqu'il sollicite la restitution, le renouvellement ou la délivrance de sa licence sportive.

**Fin de la réunion à 16h30.**

Le Président de la Commission,  
Richard Goux

**DESTINATAIRES :**

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer  
Comités Départementaux  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Membres des Commissions Centrales  
Direction Technique Nationale  
Autre diffusion

Date de rédaction : 26/02/2007  
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 27-28/04/2007  
Date de diffusion : 15/03/2007  
Auteur : Richard GOUX